

conformes à ses goûts, à son caractère et à ses talents.

MONTREAL, 1880.

Il est sur le banc ce qu'il a toujours été : digne, consciencieux, laborieux, catholique et libéral, ennemi de l'injustice et de l'exagération, protecteur de tous les droits, fidèle et loyal interprète de la loi.

Il travaille lentement mais sûrement, les clients et les avocats attendent un peu longtemps, mais l'excellence de ses jugements lui fait pardonner sa lenteur. Quelques unes de ses décisions, dans des causes où se soulevaient des questions de droit civil de la plus haute importance, ont été fort remarquées non seulement ici mais en France et en Angleterre. Mentionnons entr'autres la cause Laramée où il a exposé avec tant de science et de précision la loi qui régit le mariage dans ce pays ; on trouva